

Règlement du concours-photos

Pinatelle - Haute-Santoire 2023-2024

Le **gîte-auberge La Boudio** et la **Roche aux fruits** [en collaboration technique avec l'Office de Tourisme *Hautes Terres Tourisme – Volcan Cantal*] invitent les photographes, novices, amateurs et professionnels à participer à l'édition 2023-2024 de son concours photo.

L'objectif de ce concours est de promouvoir les secteurs **Pinatelle** et **Haute-Santoire** à travers la thématique de « **L'eau** ».

Toutes les modalités et obligations liées à ce concours sont précisées dans le règlement ci-dessous.

Art. 1 : THEMATIQUE ET PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

- La thématique est : **L'eau**
- Cette thématique décline : **toute photographie identifiant l'élément de l'eau de manière explicite ou implicite.**
- Le périmètre géographique : les photos devront être prises dans les communes des secteurs « Pinatelle » et « Haute-Santoire », comprenant les communes de **Chavagnac, Chalinargues, Dienne et Lavigerie**

Art. 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1- CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Ce concours est **gratuit et ouvert à tous** les photographes professionnels ou amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation au concours par personne est acceptée.

2.2- MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

La photo devra être envoyée :

- **Via fichier informatique**
 - A l'adresse : gitelaboudio@gmail.com
 - Votre envoi devra préciser :
 - Nom et Prénom
 - N° de téléphone
 - Lieu et date de la prise de vue
 - Titre de la photographie
 - Un petit texte (2/3 lignes) qui explique le lien avec la thématique de l'eau.

Règlement du concours-photos

Pinatelle - Haute-Santoire 2023-2024

- La photo devra être accompagnée d'une autorisation parentale si vous êtes mineur (cf. page 5 du présent document)
- La photo devra être accompagnée d'une autorisation « droit à l'image » si des personnes sont identifiables sur la photo (cf. page 6 du présent document)

Les mails ne respectant pas ces critères seront éliminés.

Un mail de confirmation sera envoyé (pensez à vérifier vos spams !).

Contraintes techniques numériques :

- Format **JPEG**
- Taille : **entre 2 et 10Mo**
- Réglages numériques tels que l'ajustement du ton et du contraste, l'éclaircissement, l'assombrissement, le recadrage, le renforcement de la netteté, le traitement noir et blanc, la réduction du bruit, la retouche localisée, le HDR, le focus stacking et plusieurs expositions prises dans un même lieu au même moment sont autorisés. Le format de la photo (carré, portrait, paysage) est complètement libre.

2.3- DATES : ETAPES

Ce concours se déroule en 3 étapes : le dépôt des candidatures ; la délibération du jury et la remise officielle des prix.

1. **29-septembre-2023 au 29-février-2024** (cachet de la poste faisant foi) : les photographes sont invités à participer au concours en transmettant leur travail à l'organisateur (cf. article 2.2).
2. **14-mai-2024** (mardi) le jury se réunit pour déterminer les photos gagnantes. Les gagnants seront informés individuellement par mail après la remise des prix.
3. **08-juin-2024** (samedi) : remise des prix du concours photos et lancement des expositions dans différents lieux de la Pinatelle et la Vallée de la Haute- Santoire. Date à préciser, suivez les actualités sur gite-laboudio.fr et sur les réseaux.

Art. 3 : CRITERES DE SELECTION

Les photographies seront tout d'abord présélectionnées sur leur valeur technique et artistique par le jury, puis sélectionnées pour leur caractère esthétique et représentatif : le jury est souverain dans ses choix.

Règlement du concours-photos

Pinatelle - Haute-Santoire 2023-2024

Art. 4 : REMISE DES PRIX

Dix photos seront récompensées, dont 2 Prix attribués spécifiquement pour les plus jeunes.

- Prix enfant : 8-12 ans
- Prix Jeune : 12-18 ans

Pour les participants mineurs, le dépôt de photo devra être accompagné de l'autorisation parentale (cf. page 5).

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.

Les prix sont élaborés grâce à nos partenaires :

- o La Grange des Huskies
- o Thang Ka
- o La poterie de la Boissonnière
- o Gaec Ferme de Ferrand
- o Studio Chabrier
- o Café des Puys, Torréfacteur
- o Brasserie des Estives
- o Auberge de la Pinatelle
- o La Roche aux Fruits
- o Orandine
- o Alta Terra
- o Paleblue
- o Hautes Terres Tourisme
- o gîte-auberge La Boudio
- o Editons Quelque part sur terre

Art. 5 : ANNONCE DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX

L'annonce des résultats et la remise des prix se fera le samedi 08-juin-2024 à *La Boudio*.

Remise des prix, verre de l'amitié, pique-nique ou déjeuner possible sur réservation. Animations. également en cours d'élaboration pour ceux qui le souhaitent.

La présence des photographes ayant participé à ce concours est souhaitable pour la remise des Prix.

Art. 6 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé principalement de photographes professionnels.

Règlement du concours-photos

Pinatelle - Haute-Santoire 2023-2024

Art. 7 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos réprimées par une loi en vigueur, en plus des critères d'exclusion de l'article 2. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Art. 8 : DROITS D'AUTEURS

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise.

Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si une personne est représentée et qu'elle est identifiable, il faudra lui demander une autorisation pour la diffusion de son image en spécifiant dans quel cadre ces photos seront utilisées.

Les participants reconnaissent le droit aux organisateurs du présent concours photo (*Gîte-Auberge La Boudio et La roche aux fruits*) et à l'Office de Tourisme agissant en qualité d'appui technique organisationnel (*Hautes Terres Tourisme Volcan Cantal*) d'utiliser les photographies reçues dans le cadre de la promotion des autres *concours photos Pinatelle - Vallée de la Haute-Santoire* mais aussi à des fins de promotion touristique plus généraux visant à améliorer la notoriété de la destination Hautes Terres Tourisme Volcan Cantal.

Dans ce cadre, toutes les photographies, primées ou non, déposées au titre du présent concours photo pourront être diffusées sur tous supports numériques (réseaux sociaux, sites web, applications) et supports print (affiches, dossier de presse, communiqués de presse, cartes ou documentations touristiques).

Chaque auteur primé autorise l'organisateur à créer et commercialiser la photo primée en carte postale. La cession des droits est de 24 mois à partir de la date officielle de remise du prix.

Les photos primées seront imprimées par un photographe professionnel et exposées le jour de la remise des Prix.

Art. 9 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure les organisateurs du *concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire* se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Règlement du concours-photos

Pinatelle - Haute-Santoire 2023-2024

Art. 10 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Les organisateurs *La Boudio et La roche aux fruits* s'engagent à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation du cliché sans accord préalable de l'auteur,

Lavigerie, le 15 septembre 2023.

Signature du participant, précédé par « lu et approuvé ».

Règlement du concours-photos

Pinatelle - Haute-Santoire 2023-2024

AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES au 31 décembre 2022

Concours photo 2023-2024 – Pinatelle - Vallée de la Haute-Santoire

Je soussignée(e)

Responsable légal de.....

Donne mon autorisation pour la participation au concours photo 2023-2024
Pinatelle Vallée de la Haute-Santoire

A.....

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal

(précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Signature du mineur

(précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Règlement du concours-photos

Pinatelle - Haute-Santoire 2023-2024

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), accepte d'être pris(e) en photo dans le cadre du concours photos « *Pinatelle – Haute Santoire 2023-2024* ».

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et à ne demander aucune contrepartie à

Je donne l'autorisation à de présenter mon image, dans le respect des droits de ma personne, pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par les organisateurs du concours : *gîte auberge La Boudio* ; la *Roche aux Fruits* et leur soutien technique *Hautes Terres Tourisme* (Site internet, magazine, concours-photo...).

Fait à :

Le :

Signature